

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac- Saint-Jean Est, tenue le lundi 27 mai 2013, à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MAGELLA DUCHESNE

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

177.05.13 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette séance et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

2.- ABROGATION DE LA RÉOLUTION 156.05.13 ET ANNULATION DU CONTRAT POUR LOCATION D'UNE PELLE DE 33 À 35 TONNES

178.05.13 Suite à de nouveaux développements dans ce dossier, il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'abroger la résolution portant le numéro 156.05.13 et, par le fait même, d'annuler le contrat pour la location d'une pelle de 33 à 35 tonnes. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**3.- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 251.09.12. RE:
CONSTRUCTION ALMAS OUELLET**

179.05.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de modifier la résolution 251.09.12 concernant l'achat de terrains par Construction Almas Ouellet. Il est convenu d'approuver la vente de six (6) terrains au montant de 79 528.43 \$, plus taxes si applicables, désignés comme étant les lots 5 087 431, 5 087 432, 5 087 433, 5 087 434, 5 087 435 et 5 087 413, dont cinq (5) terrains pour la construction de maisons en rangée et un (1) terrain pour la construction d'un jumelé, et aux conditions décrites ci-après :

- un montant de 30 000 \$ payable lorsque les terrains seront prêts à construire;
- le solde de 49 528.43 \$ payable au plus tard le 31 décembre 2013 selon l'entente intervenue entre les parties.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

4.- DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Le Conseil municipal prend acte de la démission de M. Carl Bouchard à titre de directeur général adjoint et, à cet égard, toutes les dispositions prévues à son contrat seront respectées. Les élus désirent remercier monsieur Bouchard pour le travail accompli au sein de la municipalité de Saint-Bruno et lui souhaite tout le succès possible dans la poursuite de ses projets.

**5.- REDDITION DE COMPTES POUR LE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 31 643 \$ pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

180.05.13 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Cette résolution est adoptée séance tenante.

6.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 79.03.13 (#31)

181.05.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain à monsieur Pierre-Luc Claveau, désigné comme étant le lot 5 299 212, au montant de 27 833.70 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- payable au complet lors de la signature;
- construire une résidence unifamiliale dans les 2 ans de la signature du contrat;
- si non construction, rachat après deux ans au même prix par la Municipalité moins les frais légaux découlant de la transaction;
- accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec;
- accorder une servitude d'utilité publique à la Municipalité de Saint-Bruno.

Abroge la résolution
79.03.13

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente et, de ce fait, d'abroger la résolution 79.03.13. La présente résolution est adoptée séance tenante.

7.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

8.- LEVÉE DE LA SÉANCE

182.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 20:35 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU